

Les subsides

ne pas nous laisser aller à ces aberrations dans nos relations commerciales?

On nous a répliqué que sans les négociations, la situation serait bien pire. Comment pourrait-elle l'être? Si l'on ajoute toutes les mesures prises depuis dix jours, on s'aperçoit que l'on a sans doute adopté plus de mesures compensatrices en ces quelques jours qu'au cours des dix dernières années. On ne peut pas dire que ces négociations nous ont valu une faveur, une porte ouverte ou une exemption à l'égard des droits compensateurs américains. Elles sont loin de nous avoir apporté l'exclusion chaleureuse et confortable que nous voulions. Au contraire, on nous a pris pour cible. Nous sommes en plein dans le stand de tir et on nous tire dessus.

Qu'est-ce que les négociations nous ont apporté jusqu'à maintenant? Rien qu'une foule d'ennuis. Comment peut-on défendre une stratégie pareille? Parlons des droits compensateurs, parce que, selon moi, cette question se situe au coeur même de toutes les négociations sur le libre-échange. Tous les partisans du libre-échange, de la Commission royale d'enquête à la Chambre de commerce, en passant par l'Institut C.D. Howe, tous ces merveilleux économistes dont le chef du NPD a parlé, ces nouveaux magiciens de l'économie, qui représentent un secteur en pleine expansion actuellement au Canada, tous ces devins de notre prétendu réservoir de cerveaux qui se manifestent par une prolifération de messages commerciaux télévisés, disent tous que nous devons négocier pour nous protéger contre un harcèlement continu. Faute de quoi, nous ne pourrions pas résister aux pressions protectionnistes. Si nous ne pouvons faire modifier les droits compensateurs, si nous n'obtenons pas de limites ou de modifications des lois américaines sur le commerce qui permettent à leurs industries de prendre toute une gamme de mesures commerciales contre le Canada, les négociations ne servent plus à grand-chose. Je suis absolument d'accord sur ce point. Si nous devons négocier pour compenser les forces protectionnistes, nous devons nous attaquer à la question fondamentale des droits compensateurs. Qu'est-il arrivé depuis deux ou trois semaines? Où est passée la bonne foi? C'est pour cette raison que le chef de notre parti, ainsi que plusieurs premiers ministres provinciaux, ont décidé, après l'imposition de droits compensateurs sur les bardeaux et, dernièrement, sur le bois d'oeuvre, que les deux gouvernements devraient s'engager conjointement à ne pas recourir à de telles mesures durant la période où ils discutent justement de la façon d'en limiter l'utilisation. Qu'on fasse le maximum pour mettre de côté ce genre de harcèlement pour pouvoir négocier de bonne foi.

Que nous a-t-on répondu? Il semble que lorsque le ministre a rencontré son homologue, le secrétaire d'État américain, il a déclaré que ces droits ne sont tout simplement pas négociables. Qu'est-ce que cela nous apprend sur leur réponse aux mesures compensatrices? Dans sa lettre au Sénateur Packwood, quand il essayait d'obtenir son accord pour les négociations sur le libre-échange le président Reagan a écrit ceci: «Ces négociations n'auront aucune incidence sur les pouvoirs compensateurs». Le Congrès américain a déclaré la même chose.

Quel est donc l'objet des négociations? Quel prix exorbitant va-t-on devoir payer pour obtenir la moindre modification à ces pouvoirs de compensation? C'est réellement la question clé à laquelle devrait répondre maintenant le gouvernement.

Nous avons déjà reçu des avertissements. Nous avons constaté l'incidence néfaste de ces pouvoirs compensateurs. Au lieu de chercher d'autres options en essayant de renforcer le système de commerce international, le régime du GATT, et d'y consacrer nos ressources et nos efforts pour lutter contre les droits compensateurs, puisque depuis une trentaine d'années, les Canadiens ont eu recours à cette tribune internationale multilatérale pour se protéger contre les pouvoirs de compensation, nous avons décidé que les négociations bilatérales sont plus efficaces, et maintenant nous voyons le résultat final. Cela a engendré un nombre incroyable de mesures compensatrices, et nous sommes nous-même sur la défensive, ayant en quelque sorte battu en retraite, à propos de cette seule question.

Étant donné que le gouvernement n'a rien fait pour venir en aide aux ouvriers de la Colombie-Britannique et qu'il a adopté une stratégie fondamentalement erronée, parce qu'il n'y a pas de discussions ni de débats dans ce pays, je voudrais modifier la motion présentée par le chef du NPD. Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant le point final et en ajoutant ce qui suit:

et de n'avoir pas aidé les travailleurs canadiens affectés par de telles mesures unilatérales.

• (1150)

M. Cook: Monsieur le Président, dans son discours, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a déclaré que le gouvernement a fait certaines concessions avant les négociations. Pourrait-il nous préciser lesquelles?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je souhaite seulement avoir tout le temps voulu pour être en mesure de lui fournir tous les détails.

Une voix: Vous avez dix minutes.

M. Axworthy: C'est exactement ce que je vais faire si le député le désire. Je vais prendre toute la période pour bien lui répondre.

Le premier cadeau a été l'établissement d'un examen de l'investissement étranger. C'était un point litigieux pour lequel les Américains ont demandé des mesures compensatrices parce que, selon eux, cela imposait des charges excessives à leurs industries. Le gouvernement qui s'est fait élire en 1984 était d'accord là-dessus. Lorsqu'il a modifié le mécanisme prévu pour l'examen des investissements étrangers, il aurait pu concevoir quelque moyen d'évaluer les mesures que les États-Unis adopteraient en matière d'investissements, car ils ont leurs propres contraintes. Quelle position le gouvernement a-t-il prise, préalablement aux négociations, afin d'assurer un meilleur examen des investissements?